

Conseil de la vie collégienne Vendredi 2 décembre 2016

Présents: Mélyssa Beck, Sophie Burton-Veillard, Annaël Abiven (remplaçante d'Emma Fraissinet), Sam Gouzien, Laura Menez, Louise Mondaut, Romane Urvois, Solenn Urvois, M. Le Nours (parent d'élèves), Mme Berthelot (documentaliste), Mme Cann (Service civique), Mme Cosquer (remplaçante Mme Guinet), M. Cornec (agent chef), M. Louboutin (chef de cuisine), M. Paquet (gestionnaire), Mme Penfrat (CPE), M. Pivert (principal adjoint)

Excusé: M. Troëlle (principal)

Absents: Chloé Alvez Da Costa, Leelou Baudon

En introduction, Monsieur Pivert donne lecture des extraits du décret publié au Journal Officiel le 1er décembre 2016 portant sur la création du Conseil de Vie Collégienne:

Le décret instaure, dans chaque collège, un conseil de la vie collégienne, instance de dialogue et d'échanges.

- *Il est composé de représentants des élèves, d'au moins deux représentants des personnels dont un personnel enseignant et d'au moins un représentant des parents d'élèves.*
- *Le conseil d'administration de l'établissement arrête sa composition, les modalités d'élection ou de désignation de ses membres ainsi que les modalités de son fonctionnement.*

- *Le conseil de la vie collégienne formule des propositions :*

a) Sur les questions relatives aux principes généraux de l'organisation de la scolarité, à l'organisation du temps scolaire, à l'élaboration du projet d'établissement et du règlement intérieur, ainsi que sur les questions relatives aux équipements, à la restauration et à l'internat ;

b) Sur les modalités d'organisation du travail personnel et de l'accompagnement des élèves ainsi que sur les échanges linguistiques et culturels en partenariat avec les établissements d'enseignement étrangers ;

c) Sur les actions ayant pour objet d'améliorer le bien-être des élèves et le climat scolaire et de promouvoir les pratiques participatives ;

d) Sur la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle prévu par l'article L. 121-6, des actions concourant à l'apprentissage et l'exercice de la citoyenneté dans le cadre de l'enseignement moral et civique prévu à l'article L. 312-15, du parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel prévu par l'article L. 331-7 et du parcours éducatif de santé prévu par l'article L. 541-1 ;

e) Sur la formation des représentants des élèves.

Monsieur Pivert propose à chacun de faire part de ses propositions de sujet:

1. LES BANCS DE LA COUR

Une élève évoque la question du renouvellement des bancs sur la cour. Une réflexion est effectivement à mener dans la mesure où certains bancs mériteraient d'être changés.

2. LES PROJETS DU CDI

Mme Berthelot évoque les projets en gestation au CDI :

a. divers expositions :Pixel expo, Mandala;

b. un festival du cinéma en janvier-février: projections de films en lien avec l'EPI (Enseignement Pratique Interdisciplinaire) "destination Mars"...

Elle regrette que trop peu d'élèves bénéficient de ces actions faute d'une bonne communication. Cyrielle Cann en contrat service civique au collège se propose, avec des élèves, de développer des moyens de communication pour mieux faire connaître ces actions (affiches, messages sur l'écran du bureau de la vie scolaire, information Pronote...)

3. LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

M. Louboutin, chef de cuisine, intervient pour rappeler d'une démarche est engagée au collège depuis trois ans pour lutter contre le gaspillage alimentaire. Il propose que soit réalisé un questionnaire, à soumettre aux demi-pensionnaires, pour mieux connaître leurs préférences alimentaires.

M. Le Nours, parent d'élève, demande s'il est permis à un élève qui ne souhaite pas prendre de plat principal de compenser par deux entrées. A l'heure actuelle cela n'est pas possible, mais une réflexion est en cours pour installer dans la salle du restaurant scolaire un buffet réfrigéré, pour les entrées et le fromage à la coupe, où les élèves pourraient se servir eux-mêmes. Un déplacement de M. Louboutin avec M. Paquet, le gestionnaire du collège, est prévu dans un établissement scolaire de Landerneau qui dispose de cet équipement. Ce système pourrait être mis en place au collège pour la rentrée 2017.

Un groupe se constitue pour réfléchir avec M. Louboutin à la réalisation du questionnaire (Louise Mondaut 5è6 et des amies, Mélyssa Beck, Sophie Burton-Veillard, Cyrielle)

4. LE FOYER DES ELEVES : EQUIPEMENT ET FONCTIONNEMENT

Mme Penfrat questionne les élèves sur les équipements dont ils disposent le midi (table de ping pong, baby-foot...).

Les élèves présents sont unanimes pour dire qu'il serait souhaitable que le baby-foot soit changé. **Une demande d'achat d'un nouveau baby-foot va être transmise à Madame Guinet, présidente du foyer socio-éducatif.**

Mme Penfrat suggère que **soient également achetés par le FSE. deux micros.** Lorsque des spectacles sont organisés par les élèves, que ce soit pour Noël ou en fin d'année, c'était jusqu'à présent le matériel de musique ou celui de l'amphithéâtre qui était utilisé. Il serait plus pratique que le foyer dispose de son propre matériel.

Monsieur Pivert suggère que soit réalisé un questionnaire, qui pourrait être proposé à l'ensemble des élèves, pour savoir ce qu'ils pensent du fonctionnement actuel du foyer et voir si des améliorations pourraient y être apportées (concernant l'équipement, les jeux mis à disposition et le mode d'accès).

Louise Mondaut 5è6, Mélyssa Beck, Sophie Burton-Veillard se proposent pour participer à l'élaboration de ce questionnaire.

5. VETEMENTS DE RECHANGE

Mme Penfrat indique qu'il arrive que des élèves tâchent leurs vêtements, ou que des vêtements soient endommagés.

Chaque année, des vêtements non réclamés sont récupérés par la vie scolaire. Au bout d'un certain temps, ils sont donnés à une association caritative. Mme Penfrat propose que des élèves lui apportent de l'aide pour **trier les vêtements abandonnés**, qui, une fois lavés pourraient être **mis à disposition de la vie scolaire pour dépanner** des élèves dont les affaires seraient souillées ou abîmées.

Sam Gouzien, Mélyssa Beck, Sophie Burton-Veillard sont volontaires pour aider Mme Penfrat.

Les questionnaires (restauration et Foyer) seront réalisés avec Google forms, puis transmis aux élèves via un message Pronote. Ainsi les réponses seront directement enregistrées. (Analyse des résultats sera moins fastidieuse qu'avec un questionnaire papier).

Il est convenu que le Conseil de Vie collégienne se réunisse une fois par mois.

Si d'autres élèves sont intéressés pour participer aux actions envisagées ou pour proposer des thèmes de réflexion, ils peuvent se faire connaître auprès de Mme Penfrat, de M. Pivert ou de Cyrielle et Loïc.
--